



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 7 juin 2022**

**Ouverture de la séance à 19h30**

L'an deux mille vingt-deux, le sept juin à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NEYDENS, convoqué le 30 mai, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Carole VINCENT.

**Membres présents (16) :** Carole VINCENT, Jean-Charles LAVERRIERE, Véronique VERGUET, Christophe DESBIOLLES, Jean AMELINE, Eve ROUKINE, Lionel VESIN, Sophie GIROD, André VALLI, Alan SORRENTI, Michèle DUVAL, Jérôme DEMIET, Bernard CHAUTEMPS, Sophie MULLER COWLEY, Levent BAYAT, Jean-Pascal MEGEVAND.

**Absentes excusées ayant donné procuration (2) :** Geneviève LAZZAROTTO à Sophie GIROD, Catherine SILVESTRE à Carole VINCENT.

**Présents : 16          Absents : 2          Pouvoirs : 2          Votants : 18**

**Secrétaire de séance :** Sophie MULLER COWLEY.

**Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2022:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Désignation d'un secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mme Sophie MULLER COWLEY pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Approbation du projet d'aménagement de la route de Mouvis et demande de subventions :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter ce point à une prochaine séance, le dossier n'étant pas complet.

**Délibération n° 2022-22 : Régularisation d'une renonciation à une servitude de tréfonds sur les parcelles communales A 1902, A 1905 et A 1906**

Madame le Maire explique que la commune a été sollicitée par le notaire de Monsieur Serge KUENZI, Me Ludovic BARTHELET, afin de signer un acte de renonciation à une servitude de tréfonds d'une canalisation en sous-sol au bénéfice des parcelles communales cadastrées section A numéros 1902, 1905 et 1906.

La commune est devenue propriétaire le 17 juin 2002, des parcelles A 1902, A 1905 et A 1906, dans le cadre de la création et du transfert de la voie communale, le chemin du pan de cire. Les parcelles étaient issues de la division de parcelles qui bénéficiaient d'une servitude de tréfonds, constituée en 1975 et qui grevait la propriété de M. KUENZI Serge, cadastrée aujourd'hui A 1371.

Aujourd'hui, la canalisation n'a plus d'usage et la servitude de tréfonds n'a plus lieu d'être sur les parcelles communales cadastrées A 1902, A 1905 et A 1906 issues de plusieurs divisions foncières.

Ainsi, compte tenu de la demande motivée du propriétaire du fonds servant, il est proposé à la commune de renoncer sans indemnité à cette servitude.

Cette renonciation devra être constatée par acte notarié afin qu'elle soit définitivement éteinte. Les frais d'acte notarié seront pris en charge par le propriétaire du fonds servant, M. Serge KUENZI ;

Vu le projet d'acte de renonciation à servitude de Me Ludovic BARTHELET ;

Vu le courrier de Madame le Maire en date du 12 mai 2022 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** la renonciation à une servitude de tréfonds sur les parcelles communales A 1902, A 1905 et A 1906 par acte notarié ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le projet d'acte de renonciation et tout document afférent.

**Délibération n° 2022-23 : Attribution de subventions aux associations pour 2022**

*Messieurs Jérôme DEMIET et Christophe DESBIOLLES, membres d'associations communales, sortent de la salle.*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la proposition de la commission associations pour l'attribution de subvention aux associations. Cette proposition est détaillée ci-après :

DEMANDES ASSOCIATIONS NEYDENS	Montants proposés
LES TULIPES	800 €
LA LAURENTIENNE	2000 €
LES SENTIERS	1700 €
LES TRESORS DE LAURENT	2200 €
CDF	2500 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 200 €</b>

DEMANDES ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Montants proposés
DON DU SANG Neydens	200 €
BASKET CLUB - Saint-Julien	405 €
APE TOURNESOL Ecole Montessori - Archamps	135 €
VELO CLUB - Saint-Julien	360 €
HBC HANDBALL CLUB - Saint-Julien	360 €
LOUVETERIE HAUTE SAVOIE - Andilly	100 €
Assoc. centre de sauvegarde de la faune sauvage	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 16**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **DECIDE** d'attribuer les montants des subventions ci-dessus proposés.

**Délibération n° 2022-24 : Fixation des conditions de mise à disposition des espaces extérieurs et du club house du stade de football -**

Pour répondre aux demandes d'utilisation des espaces extérieurs et du club house du stade de football par des associations communales et des particuliers de Neydens, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le règlement et les conditions d'utilisation à mettre en œuvre.

La proposition de la commission associations est la suivante :

- Mise à disposition du club house et des espaces extérieurs (avec état des lieux) uniquement les samedis en journée entre 8 heures et 21 heures, et pendant la trêve estivale ;
- Coût de la mise à disposition : 50 € pour la journée, gratuité pour les associations communales.
- Une location maximum par année par personne morale ou physique.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **DECIDE** de réglementer l'utilisation des espaces extérieurs et du club house du stade de football,
- **APPROUVE** les conditions d'utilisation présentées ci-dessus.

**Délibération n° 2022-25 : Création d'emplois permanents et mise à jour du tableau des effectifs**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Madame le Maire propose :

- La création d'un emploi de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B) à temps complet pour assurer la fonction de responsable du service technique et la suppression du poste d'agent de maîtrise,
- La création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et la suppression d'un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- La modification de la quotité de temps de travail d'un poste d'adjoint technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Le contrat est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par :**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **APPROUVE** la proposition de Madame Le Maire telle que présentée dans le tableau des effectifs ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS						
Services	Catégorie	Grade	Nbre de postes	Quotité tps travail	Emploi Fonctions	Modifications
Administratif	A	Attaché	1	TC	Secrétaire générale	
	A	Attaché	1	TC	Responsable urbanisme aménagement	
	C	Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> cl.	1	TC	Adjoint Administratif	
	C	Adjoint administratif	1	TC	Adjoint Administratif	
	C	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Adjoint Administratif	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Adjoint technique	
	C	Agent de maîtrise	1	TC	Adjoint technique	A supprimer
	B	Technicien ppal 1 <sup>ère</sup> cl	1	TC	Responsable	A créer
	C	Adjoint technique	1	TC	Adjoint technique	
Périscolaire	C	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	1	TC	Agent de service	
Périscolaire	C	Adjoint technique	1	TC	Agent de service	
	C	Adjoint technique	1	TC	Agent de service	
	C	Adjoint technique	1	TC	Agent de service	
	C	Adjoint technique	1	TNC	Agent de service	
	C	Adjoint technique	1	TC	Agent de service	
	C	Adjoint technique	1	TC	Agent de service	Modifier temps de travail : TNC 23/35
Médico-sociale	C	ATSEM ppal 1 <sup>e</sup> cl.	1	TC	ATSEM	
	C	ATSEM ppal 1 <sup>e</sup> cl.	1	TC	ATSEM	A supprimer
	C	ATSEM ppal 2 <sup>e</sup> cl.	1	TC	ATSEM	A créer
Animation	C	Adjoint animation ppal 2 <sup>e</sup> cl.	1	TC	Responsable service périscolaire	
<b>TOTAL : 18</b>						
EMPLOIS NON PERMANENTS						
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
Technique	C	Adjoint technique	1	TC	Agent polyvalent	
<b>TOTAL</b>			<b>6</b>			

### Délibération n° 2022-26 : Liste préparatoire des jurés d'assises – Année 2022

Madame Le Maire rappelle que par arrêté préfectoral, la Commune de Neydens a l'obligation d'élaborer la liste préparatoire annuelle des jurés d'assises.

La répartition des jurés d'assises entre les communes est définie par l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2022-216 du 22 avril 2022.

La Commune de Neydens doit désigner six personnes sur cette liste préparatoire, 2 titulaires et 4 suppléants.

Après tirage au sort, les numéros 493, 434, 1169, 889, 1109, 114 de la liste électorale ont été retenus.

**Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, par**

**Voix pour : 18**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

- **DECIDE** d'approuver le tirage au sort.

**Divers****Urbanisme :**

Mme Le Marie présente le tableau des autorisations d'urbanisme instruites durant les mois d'avril et mai 2022 :

**Permis de Construire**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de délivrance</b>	<b>Nature de la décision</b>
SAUTIER ANGELIQUE	Route des Fontaines 74160 Neydens	25/01/2022	Réhabilitation d'un logement dans une construction existante	07/04/2022	Accord
RAMOS MANUEL	193 Chemin du Grand Pré 74160 Neydens	10/03/2022	Aménagement du garage actuel et création d'un nouveau garage	25/04/2022	Accord
BOUTHERIN / ROSSEEL	Chemin de Chez Le Clerc 74160 Neydens	11/04/2022	Construction d'une maison individuelle avec garage accolé	20/05/2022	Accord

**Autorisations de travaux**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de délivrance</b>	<b>Nature de la décision</b>
KABOOM SAS	11 Rue du Jura 74160 Neydens	15/02/2022	Travaux d'aménagement	05/05/2022	Refus
PELTIER Kevin	500 Route des Envignes 74160 Neydens	21/02/2022	Travaux d'aménagement Cellule 30 VITAM	27/04/2022	Accord

**Déclarations préalables**

<b>Demandeur</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Date de délivrance</b>	<b>Nature de la décision</b>
LAVOREL Natacha	586 Route des Mouilles 74160 Neydens	18/03/2022	Appentis de 12 m <sup>2</sup> sur terrasse existante	07/04/2022	Accord
LAIDI MONCEF	689 Route de la Salette 74160 Neydens	24/03/2022	Pose d'une clôture en grillage souple hauteur 1m50	07/04/2022	Accord
BUSSAT Jean	54 chemin de la Creuse 74160 Neydens	24/02/2022	Installation de panneaux photovoltaïques	15/04/2022	Accord
SOLIOZ-HUBER Nathalie	33 impasse de l'Aire 74160 Neydens	24/02/2022	Prolongation du toit du garage existant	25/04/2022	Accord
SIMENTA GRACIANO Ana	259 chemin des Vignes 74160 Neydens	31/03/2022	Extension	15/04/2022	Refus
URL MAISONS DU GENEVOIS Représenté par M. SOPORITO Sébastien	119 Chemin des Vignes 74160 Neydens	28/03/2022	Détachement de deux lots à bâtir	25/04/2022	Refus
SIMON DANIELE	113 Allée de L'orée du Bois 74160 Neydens	25/04/2022	Changement de tuiles	25/04/2022	Accord

BEUZELIN INVESTISSEMENTS Représenté par M BEUZELIN Jean-Pierre	53 Route du Nant des Vignes 74160 Neydens	31/03/2022	Division en vue de construire	27/04/2022	Accord
FONTAINE VIVE CURTAZ	16 Allée de l'Orée du Bois 74160 Neydens	07/04/2022	Division en vue de construire	27/04/2022	Accord
SOTNITCHENKO GREGOIRE	43 Chemin de l'Epine 74160 Neydens	15/04/2022	Installation de 8 panneaux photovoltaïques	05/05/2022	Accord
POLETTO Anthony	221A Impasse du Commerce 74160 Neydens	28/04/2022	Clôture	05/05/2022	Accord
LAIDI MONCEF /BADIE LEDEE	689 Route de la Salette 74160 Neydens	31/03/2022	Fermeture d'un carport sur les 4 côtés	06/05/2022	Accord
SAS EROS Représentée par Mme MAYER Tanais	70 Chemin de Pernin 74160 Neydens	14/04/2022	Division en vue de construire	06/05/2022	Refus
SCI LASZLO Représenté par M. BRIERE Cédric	257 Chemin du Grand Pré 74160 Neydens	12/04/2022	Installation d'une clôture en limite de propriété + Pose d'un portail	10/05/2022	Accord
ROBERT Marine	72 Chemin des Pessoniers 74160 Neydens	14/04/2022	Pose d'un brise soleil	17/05/2022	Accord
BAUDET Jean- Marc	Pres villards 74160 Neydens	26/04/2022	Division en vue de construire	20/05/2022	Refus
SIMENTA GRACIANO Ana	259 chemin des Vignes 74000 Neydens	26/04/2022	Extension	20/05/2022	Accord
DEHOVE Joffrey	205 Route de Mouvis 74160 Neydens	02/05/2022	Affectation d'une partie de garage pour usage professionnel	30/05/2022	Accord

#### **Nouveau site internet de la Commune :**

Madame Le Maire se réjouit de la mise en ligne du nouveau site internet et félicite la commission communication pour le travail effectué.

Madame Le Maire propose un tour de table :

#### **Retour de la commission intercommunale mobilité :**

Retour de la commission intercommunale mobilité :

Monsieur Lionel VESIN fait un retour sur la dernière réunion de la commission mobilité dont le sujet était la nouvelle offre à réaliser pour les transports en commun.

L'actuel contrat avec les TPG arrive à son terme fin 2023. Un comité de pilotage a été mis en place pour travailler sur la nouvelle offre, en collaboration avec le cabinet Citec. La volonté de la CCG, conformément au projet de territoire voté récemment, est de renforcer significativement l'offre de transport public. Plusieurs scénarios sont à l'étude actuellement. Les choix seront faits après l'été.

#### **ECOPARC du Genevois :**

M. Bernard CHAITEMPS interroge sur l'état d'avancement du projet de l'ECOPARC du Genevois.

Madame Le Maire répond que le projet n'a pas avancé en raison des recours déposés à son encontre.

**Conseil Municipal des Jeunes :**

M. Jean AMELINE informe que l'installation du Conseil Municipal des Jeunes aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022 à 18h30 dans la salle polyvalente. Huit jeunes seront installés en présence de leur famille et des élus.

Séance levée à 21 heures.

La secrétaire de séance

Sophie MULLER COWLEY



**Pour le Maire, l'Adjoint.**

Le Maire

JC. LAVERRIERE

Carole VINCENT



